EDMOND
DE ROTHSCHILD

DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LA DURABILITE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

JUIN 2025



EDMOND DE ROTHSCHILD, BOLD BUILDERS OF THE FUTURE.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Ce rapport sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er Janvier au 31 Décembre 2024.
Il concerne Edmond de Rothschild (Europe) et ses succursales en Belgique, Espagne, Portugal et Italie (ci-après « la Banque »). A noter que la succursale Italie a été intégrée dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Europe) à compter du mois de novembre 2024. Les actifs sous gestion de cette succursale impacte la déclaration des principales incidences négatives sur les données du quatrième trimestre de l'année 2024.

Les données reportées dans le présent document prennent en compte l'ensemble des actifs gérés discrétionnairement par la Banque, indépendemment de leurs classifications dans le cadre du Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

L'investissement responsable correspond aux valeurs du Groupe Edmond de Rothschild. Nous avons pour objectif de promouvoir un modèle d'entreprise dans lequel la création de valeur est une question économique, environnementale et sociétale. Notre expertise Investissement Responsable s'inscrit pleinement dans notre politique d'Investissement Responsable et prend en compte les principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impacts « PAI ») de nos décisions d'investissement. Cette prise en compte s'appuie en premier lieu sur une méthodologie d'analyse propriétaire (EdR BUILD) et se traduit dans les processus d'investissement de nos mandats faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, de gouvernance (article 8 SFDR) développés par notre filiale EdRAM France. La prise en compte des principales incidences négatives s'opère également, dans nos activités de gestion discrétionnaire, via la mise en place d'exclusions sectorielles sur tout ou partie de nos mandats gérés et d'exclusions normatives, consistant à proscrire tout investissement dans des sociétés qui ne respectent pas les normes internationales portant sur des principes éthiques et moraux.

Le calcul des indicateurs PAI est effectué par le prestataire Wizzinvest. La Banque lui communique les inventaires des mandats concernés ainsi que les données ESG des fournisseurs externes : MSCI et Carbon 4. Pour les investissements dans des fonds externes, Wizzinvest utilise les valeurs des indicateurs des PAI déclarées par les gestionnaire d'actifs externes dans le cadre de la publication des EET collectés via la solution MFEX. Wizzinvest calcule les PAI au niveau des fonds sur les positions de fin de trimestre (valeur, couverture, éligibilité). Wizzinvest utilise 6 méthodes de calculs différentes : pour les émissions de GES, pour l'empreinte carbone, pour l'intensité de GES des sociétés, pour les indicateurs PAI « numériques » (ex : part de la consommation/production d'énergies de sources non-renouvelables), pour les indicateurs PAI « binaires » (ex : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles), et pour les indicateurs PAI nécessitant un « comptage » (ex : nombre de pays associés à la dette souveraine et qui sont sujets à des violations sociales).

Comme pour l'exercice 2023, les incidences reportées pour l'année 2024 correspondent à la moyenne des PAI trimestriels.

À ce jour, toutes les informations ne sont pas disponibles sur l'ensemble des émetteurs repris dans notre univers d'investissement. Par conséquent, la prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI) dépend de la disponibilité et de la qualité des données. La Banque indique ainsi dans ce document la couverture des données pour chaque PAI.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Tableau 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Incidence 2024	Incidence 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO_2	138 040,91	142 308,70	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 54% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	**<u>Période de référence actuelle (2024) :</u>** La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique, la Banque exclut pour les produits/mandats art 8 et 9, et applicable aux mandats de gestion et aux fonds dédies à la clientèle privée classifies art 8 et 9 SFDR seulement, les sociétés opérant dans les secteurs d'activités du charbon thermique et des énergies fossiles non-conventionnelles. **<u>Période de référence suivante (2025) :</u>** La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild évolue en fonction des nouvelles connaissances, des évolutions réglementaires, et des attentes des parties prenantes, afin de rester alignée avec les meilleures pratiques du secteur et les objectifs de développement durable.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO_2	42 213,73	29 613,48	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 54% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO_2	1 177 541,34	1 033 389,16	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 63% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 53% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	

		Emissions de GES totales en tonnes d'équivalents CO_2	1 357 795,98	1 205 311,33	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 54% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tGHG) Sources : MSCI et Carbon 4	**<u>Comparaison historique (2024 vs. 2023, après normalisation des taux de couverture pour corriger les biais d'analyse) :</u>** Les émissions de GES ont légèrement augmenté en absolu, mais témoignent d'une réduction de 7% après avoir normalisé les taux de couverture. L'emprunte carbone (scope 1, 2, 3) du portefeuille s'est considérablement améliorée, avec une diminution de 36%, toujours après correction des biais de couverture. L'intensité GES (scope 1, 2, 3) des sociétés bénéficiaires des investissements a diminué de 24%, témoignant de leur trajectoire de décarbonation. Notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles est restée globalement stable. Concernant l'Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, il faut noter des évolutions significatives dans les méthodologies des données source pour ce PAI. Pour les OPC externes, les données issues des EET pour ce PAI étaient parfois incohérentes telles que fournies par certaines sociétés de gestion en 2023. Par ailleurs, nos équipes Data Management ont procédé, courant 2024, à une revue complète de l'alimentation des codes NACE pour chaque émetteur, ce qui explique des variations significatives de la valeur de l'énergie consommée pour certains secteurs, et tout particulièrement pour le NACE D au
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO_2 par millions d'euros investis	103,50	293,73	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 53% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté à la valeur des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR), scope 1, 2 et 3 Sources : MSCI et Carbon 4	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO_2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	870,03	1 021,32	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 54% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au revenues des entreprises (en millions d'euros) (tGHG/M EUR) – scope 1, 2 et 3 Sources : MSCI et Carbon 4	

	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	5,68%	5,10%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 58% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	sein des investissements en lignes directes entre 2023 et 2024. Enfin, il faut également retenir, pour les PAI (5) et PAI (6), que MSCI n'intégrait que les données effectivement reportées par les entreprises dans sa méthodologie de calcul des PAI en vigueur en 2023, alors que qu'il intègre une nouvelle méthodologie d'estimation pour les données non reportée en 2024, ce qui explique une variation significative du taux de couverture.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	33,45%	26,10%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 53% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, pour les secteurs à fort impact climatique	6,12	45,09	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 33% Unité : Gigawatt par M EUR de CA Emetteur Sources : MSCI et Carbon 4	

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	6,27%	18,00%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 57% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	**Période de référence actuelle (2024) :** Les enjeux de biodiversité sont intégrés depuis 2020 dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD par les équipes ISR sur les actifs côtés de la société de gestions EdR AM France (gestionnaire de fonds du Groupe EdR pouvant pénétrer certains mandats de gestion discrétionnaire). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés dans les portefeuilles des clients en gestion discrétionnaire. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. . Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf En 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour son approche climat en l'élargissant aux enjeux biodiversité basée sur le cadre d'analyse de la TNFD (Task Force for Nature related Financial Disclosure). Cette approche se concentre notamment sur les secteurs à fort impact climat et Biodiversité en prenant en compte les risques et les opportunités. Elle l'a complétée par la publication d'une politique biodiversité en 2024 https://am.edmond-de-rothschild.com/media/qchp1n4g/edram-politique-biodiversite.pdf **Période de référence suivante (2025) :** En 2025, EdRAM (France) va étendre sa couverture de données de biodiversité aux indicateurs de dépendance.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,06	0,15	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 3% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI et Carbon 4	**Période de référence actuelle (2024) :** Les enjeux de biodiversité sont intégrés depuis 2020 dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD par les équipes ISR sur les actifs côtés de la société de gestions EdR AM France (gestionnaire de fonds du Groupe EdR pouvant pénétrer certains mandats de gestion discrétionnaire). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés dans les portefeuilles des clients en gestion discrétionnaire. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. . Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf **Période de référence suivante (2025) :** Le taux de couverture de ce PAI reste faible et n'est pas encore une donnée divulguée systématiquement par les sociétés de gestion tierces pour les produits placés auprès de la clientèle en gestion discrétionnaire. **Comparaison historique (2024 vs. 2023) :** La Banque n'est pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son taux de couverture trop faible.

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,51	7,94	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 52% Unité : Tonnes par M EUR Sources : MSCI et Carbon 4	**Période de référence actuelle (2024) :** Les enjeux liés à la gestion des déchets sont intégrés depuis 2020 dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD par les équipes ISR sur les actifs côtés de la société de gestions EdR AM France (gestionnaire de fonds du Groupe EdR pouvant pénétrer certains mandats de gestion discrétionnaire). Les équipes de gestion utilise cette notation pour évaluer le profil de risque ESG des sociétés dans les portefeuilles des clients en gestion discrétionnaire. La Biodiversité est un critère d'évaluation du Pilier E et en particulier du sous-pilier Management du risque environnemental. Pour plus de détails sur cette méthodologie : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-politique-investissement-responsable.pdf **Période de référence suivante (2025) :** Les enjeux de la gestion des déchets continueront à être considérés dans la notation BUILD. Pas d'évolution prévues pour 2025. **Comparaison historique (2024 vs. 2023) :** MSCI n'intégrait que les données effectivement reportées par les entreprises dans sa méthodologie de calcul des PAI en vigueur en 2023, alors que qu'il intègre une nouvelle méthodologie d'estimation pour les données non reportée en 2024, ce qui explique une variation significative du taux de couverture.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,24%	0,00%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 59% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	**<u>Période de référence actuelle (2024) :</u>** La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Depuis 2023, la prise en compte de ces principes, prend la forme d'une liste d'exclusion (applicables aux mandats de gestion discrétionnaires art 8 et 9 SFDR) ciblant les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Plus précisément, sont exclues les entreprises qui ne respectent pas les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption sont exclues des investissements. Néanmoins, notre politique d'exclusion des sociétés violant les principes de l'UNGC ne couvre pas les OPC externes, dans lesquels les mandats de gestion discrétionnaires peuvent investir. Ces OPC peuvent contenir potentiellement de tels investissements. **<u>Période de référence suivante (2025) :</u>** Pas d'évolutions prévues pour 2025. **<u>Comparaison historique (2024 vs. 2023) :</u>** Nous constatons une très forte diminution du nombre d'émetteurs sans processus et de mécanisme de respect des principes de l'UNGC. Cela est notamment dû à l'impact significatif du changement méthodologique de MSCI courant 2024 (niveau d'exigence bien moindre dans
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1,11%	14,00%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 58% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	

						son appréciation). Sur un univers de près de 10.800 titres couverts par MSCI, plus de 89% d'entre eux disposent de procédures/politiques monitorant le respect des principes du Global compact/OCDE contre 21% avant la révision méthodologique.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en %)	5,99%	2,70%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 40% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	**<u>Période de référence actuelle (2024) :</u>** L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé et la mixité au sein des organes de gouvernance est suivie dans la méthodologie propriétaire d'analyse ESG, EdR BUILD. Cet enjeu est un critère d'évaluation des Piliers S et G (sous-pilier : Management des Ressources Humaines et sous-pilier Conseil d'Administration et Comité Exécutif) **<u>Période de référence suivante (2025) :</u>** Ces indicateurs continueront à être pris en considération dans les décisions d'investissement et de composition des portefeuilles modèles au travers de la notation BUILD. Pas d'évolutions

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	20,93%	18,10%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 54% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	prévues pour 2025. **<u>Comparaison historique (2024 vs. 2023) :</u>** Les variations pour ces deux indicateurs PAI sont globalement faibles après correction des bais de taux de couverture. A noter que pour le PAI (12), MSCI n'intégrait que les données effectivement reportées par les entreprises dans sa méthodologie de calcul des PAI en vigueur en 2023, alors qu'il intègre une nouvelle méthodologie d'estimation pour les données non reportée en 2024, ce qui explique une variation significative du taux de couverture.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 64% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 59% Unité : Pourcentage Sources : MSCI et Carbon 4	**<u>Période de référence actuelle (2024) :</u>** La politique d'exclusion du groupe Edmond de Rothschild s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette politique vise à exclure de ses investissements certaines entreprises ou secteurs d'activité qui ne respectent pas des critères éthiques, environnementaux ou sociaux spécifiques. Sur le volet Armes Controversées, voici les principaux axes de cette politique : - Le groupe exclut les entreprises impliquées dans la fabrication ou la distribution d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, les armes chimiques et biologiques, ainsi que les munitions à fragmentation ; - Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble des mandats de gestion discrétionnaire, indépendamment de leurs classifications SFDR. **<u>Période de référence suivante (2025) :</u>**

						La liste d'exclusion Armes Controversées est revue annuellement.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO_2 par millions d'euros de produits intérieur brut	18,63	38,46	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 11% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 5% Unité : tonnes d'émissions de gaz à effet de serre rapporté au revenues des entreprises (en millions d'euros) (GWh/M EUR) Sources : MSCI	**Période de référence actuelle (2024) :** Les taux de d'éligibilité sont faibles étant donne la faible proportion des fonds souverains dans les mandats offerts aux clients. Les taux de couverture sont également faibles pour ces actifs. **Période de référence suivante (2025) :** Ce PAI n'est pas considéré lors de la sélection de titres et de la construction de portefeuilles modèles. Les données restent à ce jour peu matures pour considérer intégrer cette information en 2024. La Banque continue à évaluer les fournisseurs de données et méthodologies pour pouvoir inclure cette information dans l'analyse et la sélection de dettes souveraines. **Comparaison historique (2025 vs. 2024) :** La valeur de cet indicateur a fortement diminué, en raison notamment d'un changement méthodologique significatif : l'indicateur n'est plus basé sur une agrégation par pays d'origine, mais directement sur les données d'intensité carbone de chaque entreprise.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	7	5	Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 10% Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 4% Unité : Nombre Sources : MSCI et Carbon 4	**Période de référence actuelle (2024) :** Cet indicateur PAI n'est pas suivi par les gérants concernés pour le périmètre EdR Europe. **Période de référence suivante (2024) :** A ce stade, il n'y a pas de développement automatisé prévu concernant les actifs souverains, compte

		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0%	0%	• Taux d'éligibilité des actifs investis en valeurs mobilières : 10% • Taux de couverture des données pour les actifs investis en valeurs mobilières : 4% • Unité : Pourcentage • Sources : MSCI et Carbon 4	tenu de la faible volumétrie de ces actifs. **Comparaison historique :** La Banque n'est pas en mesure d'analyser l'évolution de cet indicateur compte tenu de son faible taux de couverture .
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	N/A	N/A	N/A	N/A

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Priorisation des politiques

Edmond de Rothschild (Europe) propose une large gamme de produits et de solutions d'investissement dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille discrétionnaire.
Notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement définit le processus de sélection, d'évaluation et de suivi des émetteurs.

Une première étape de la prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité de nos décisions d'investissements est constituée par les exclusions. L'équipe de gestion a formalisé une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées et, pour les mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac et les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies.

En allant plus loin, pour un univers restreint d'environ 415 émetteurs, l'analyse ESG propriétaire intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernants responsables.

S'agissant des mandats de gestion promouvant des caractéristiques sociales et/ou environnementales, elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse privilégie ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions favorisant la durabilité et limite les investissements dans les secteurs plus risqués.

Politiques d'engagement

Sur l'exercice 2024, Edmond de Rothschild (Europe) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

Références aux normes internationales

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière du modèle EdR BUILD d'EdR AM France ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- Général : Pacte Mondial des Nations Unies, International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

- Environnement : Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Taxonomie Verte de l'Union Européenne
- Social : Convention d'Ottawa (Mines anti-personnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT Gouvernance : Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Extractive Industries Transparency Initiative, principes de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise

Par ailleurs, la Banque se réfère, pour la mise en oeuvre d'une gouvernance interne intégrant les enjeux de durabilité, au cadre d'analyse de la TCFD (Task Force for Climate related Financial Disclosure).

AVERTISSEMENT

Le présent document est émis par Edmond de Rothschild (Europe) en juin 2025.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild La responsabilité d'Edmond de Rothschild (Europe) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.